

**Décision du 17 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président
de la cour d'appel de Riom**

NOR : JUSB1430841S

La première présidente de la cour d'appel de Riom

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Riom en date du 4 décembre 2014.

DÉCIDE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Riom :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa	Mme Monique SAUVAGEOT	M. Michel VIALLE
UNSa	M. René CAROUGE	M. Laurent ASSENARD
CFDT	M. Christian GAMELON	Mme Lauriane MADOURI
CGT	M. Julien CHASTANG	Mme Christine BONGIRAUD

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Riom, le 17 décembre 2014.

La première présidente,

Marie-Paule LAFON